



HAL
open science

Archivistique et tradition documentaire : quelques observations sur le cas clunisien

Sébastien Barret

► **To cite this version:**

Sébastien Barret. Archivistique et tradition documentaire : quelques observations sur le cas clunisien. Memini. Travaux et documents, 2006, 9-10, pp.349-377. hal-00350030

HAL Id: hal-00350030

<https://hal.science/hal-00350030>

Submitted on 3 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Archivistique et tradition documentaire : quelques observations sur le cas clunisien

Sébastien BARRET
Technische Universität Dresden

Introduction¹

Le document, dans son infinie diversité², constitue la base de l'écriture de l'histoire. Quelles que soient les sources utilisées, leur exploitation nécessite de les mettre en contexte. Ceci ne signifie pas seulement situer un écrit ou un objet quelconque « en son temps » ou en cerner la typologie, les fonctions... mais aussi comprendre par quels cheminements il est parvenu au chercheur contemporain : en ce qui concerne les textes dont il sera traité ici, c'est ce que l'on nomme la tradition, manuscrite notamment, mais aussi imprimée.

Celle-ci n'est, et de loin, pas seulement affaire de hasard plus ou moins heureux. C'est aussi le produit de démarches successives, parfois actives, parfois passives, qui font de l'histoire documentaire le résultat d'interactions complexes influant directement sur notre perception des objets historiques. Les sources diplomatiques (ou, si l'on préfère, « documentaires ») issues de Cluny en fournissent un excellent exemple, qui sera ici développé sur la base de travaux déjà

¹ Sur l'histoire de Cluny, on consultera l'abondante bibliographie en ligne maintenue par Maria Hillebrandt et Franz Neiske : *Bibliotheca Cluniacensis Novissima*, www.uni-muenster.de/Fruehmittelalter/Projekte/Cluny/BiblClun/ lien actif au 25.05.2007.

² P. TOUBERT, « Tout est document », dans *L'ogre historien : autour de Jacques Le Goff*, éd. J. Revel et J.-Cl. Schmitt, Paris, Gallimard, 1998, p. 85-105, dont bien des réflexions s'adaptent tout particulièrement à l'objet ici traité.

effectués³. Le fil conducteur sera constitué par le chartrier clunisien et son traitement au travers des siècles, plus précisément par la question des conséquences possibles de la gestion des pièces sur le corpus actuellement possédé⁴.

Actuellement, la plupart des documents écrits (diplomatiques, mais pas seulement) concernant Cluny sont conservés à la Bibliothèque nationale de France, à Paris. En sus, un certain nombre d'actes peut être trouvé aux Archives départementales de Saône-et-Loire, ou encore à la bibliothèque du Musée d'art et d'archéologie et aux Archives municipales de Cluny⁵. Ce sont les restes très diminués d'un fonds qui a été considérable. Il a subi de nombreuses tribulations jusqu'à la Révolution qui lui a porté le coup de grâce. Des restes en ont survécu, en partie grâce au hasard, en partie grâce aux efforts d'acquisition des institutions de conservation – avant tout de la Bibliothèque nationale depuis la seconde moitié du XIX^e siècle – pour rassembler ce qui pouvait encore l'être. Ces efforts ont été doublés d'une édition des actes dont la date est comprise entre les débuts de l'abbaye (voire d'avant) jusqu'en 1300, en une somme qui reste un instrument de référence, malgré son inévitable vieillissement⁶. Dans son état actuel, le fonds est encore superbe⁷ et abonde en passionnantes surprises⁸, en même temps qu'il laisse bien voir combien il a dû être profondément transformé. Quel est donc le point de départ de l'évolution ?

³ S. BARRET, *La mémoire et l'écrit : l'abbaye de Cluny et ses archives (X^e-XVIII^e siècle)*. Münster, Lit Verlag, 2004 et « Un avocat au service du Cabinet des chartes : les travaux de Louis-Henri Lambert de Barive dans les archives de Cluny (v.1770-v.1790) », *Histoire et archives*, 15 (janvier-juin 2004), p. 29-64.

⁴ Ceci se comprend comme minime contrepoint des travaux de Maria Hillebrandt sur la tradition des actes clunisiens.

⁵ Voir la présentation détaillée faite dans D. MÉHU, *Paix et communautés autour de l'abbaye de Cluny, X^e-XV^e siècle*. Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2001, p. 17-41.

⁶ *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, éd. A. Bernard et A. Bruel. Paris, Imprimerie nationale, 1876-1903, 6 vol.

Les premiers siècles

Comme c'est bien souvent le cas, les commencements sont difficiles à éclairer. L'abbaye fondée en 910 par Guillaume le Pieux⁹ conserve des parchemins (dont elle a, du reste, elle-même produit un bon nombre), ce qui est attesté par le simple fait que certains d'entre eux nous sont parvenus en original ou en copie. Ceci suffit à énoncer que « Cluny a sans aucun doute toujours eu des archives », mais ne permet pas vraiment d'aller plus loin. Des marques de traitement des documents apparaissent très tôt, certaines analyses dorsales sans doute dès la fin du X^e siècle, un système de cotation peut-être dès la seconde moitié du XI^e. Mais il faut bien garder plusieurs choses à l'esprit : d'une part, cela ne concerne pas toutes

⁷ Un certain nombre de publications ont souligné l'intérêt du fonds clunisien, ainsi J. RICHARD, « La publication des chartes de Cluny », dans *À Cluny, congrès scientifique, fêtes et cérémonies liturgiques en l'honneur des saints abbés Odon et Odilon, 9-11 juillet 1950*, Dijon, 1950, p. 155-160, et M. OURSEL-QUARRÉ, « À propos du chartrier de Cluny », *Annales de Bourgogne*, 50 (1978), p. 103-107, suivis par H. AT SMA, « Les plus anciens documents originaux de l'abbaye de Cluny conservés à la Bibliothèque nationale de Paris. Bilan et perspectives d'un projet d'édition en fac-similé », dans *Les ateliers de l'Institut historique allemand*, Paris, Institut historique allemand, 1994, p. 32-43 ou J. WOLLASCH, « Zur Erforschung Clunys », *Frühmittelalterliche Studien*, 31 (1997), p. 32-45, spéc. aux p. 32-35.

⁸ Voir par exemple M. HILLEBRANDT, « Social Groups as Recognition Patterns : a Means of Dating Medieval Charters », dans *Dating Undated Medieval Charters*, éd. M. Gervers, Woodbridge, Boydell, 2000, p. 163-175 ou H. AT SMA et J. VEZIN, « Autour des actes privés du chartrier de Cluny, X^e-XII^e siècles », dans *Pratiques de l'écrit documentaire au XI^e siècle*, éd. O. Guyotjeannin, L. Morelle et M. Parisse, publ. dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 155 (1997), p. 6-349, aux p. 45-60.

⁹ Les études concernant Cluny, et notamment ses débuts, sont nombreuses. Je renverrai ici simplement à D. IOGNA-PRAT, *Ordonner et exclure : Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'Islam, 1000-1150*. Paris, Aubier, 1998 ainsi qu'aux articles que ce dernier a rassemblés dans ses *Études clunisiennes*. Paris, Picard, 2002, ce à quoi l'on peut ajouter *Die Cluniazenser in ihrem politisch-sozialen Umfeld*, éd. Giles Constable, G. Melville et J. Oberste, Münster, Lit, 1998 et, pour les commencements, R. HESTAND, « Einige Überlegungen zu den Anfängen von Cluny », dans *Mönchtum – Kirche – Herrschaft, 750-1000 : Josef Semmler zum 65. Geburtstag*, éd. D. R. Bauer, R. Hiestand, B. Kasten et S. Lorenz, Sigmaringen, Thorbecke, 1998.

les pièces, d'autre part, il n'y a que quelques cas où l'on peut supposer un système ou tout au moins une organisation ferme en arrière-plan et, enfin, cela ne dit rien sur la situation concrète des archives. On en est réduit aux hypothèses, hypothèses qui s'appuient souvent sur des connaissances concernant d'autres institutions, monastiques ou non, des mêmes époques. Il est possible, probable même, que les documents d'archives aient été conservés avec les livres de la bibliothèque¹⁰ ou qu'ils aient du moins fait l'objet d'une gestion commune ; il faut se rappeler qu'à ces époques, l'écrit est bien moins différencié dans ses fonctions qu'il ne le sera plus tard¹¹. Il est donc parfaitement logique de penser que les archives ne font pas l'objet d'un traitement très spécifique, même si cela ne veut pas dire qu'elles sont entièrement confondues avec les autres formes de l'écriture clunisienne. Elles sont, cependant, dès les temps les plus anciens, très certainement triées et ordonnées, donc, éventuellement sélectionnées : le premier système de cotation repéré s'organise au moins partiellement autour des doyennés¹². De la même manière, il n'est pas impossible du tout que certains traits de l'organisation générale des premiers cartulaires de l'abbaye reflètent des structures d'organisation documentaire. En tout cas, certaines caractéristiques perdureront jusqu'à l'arrivée des documents restants à la Bibliothèque nationale de France : ainsi, l'isolement des documents concernant l'Espagne ou l'Angleterre ou encore la séparation des actes d'autorités souveraines et des lettres pontificales.

¹⁰ Le lien avait ainsi été pressenti, pour Saint-Denis, par D. NEBBIAI, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis en France du IX^e au XVIII^e siècle*. Paris, Éditions du CNRS, 1985, p. 118-121.

¹¹ Cf. D. IOGNA-PRAT, art. « Cluny », dans *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge*, prép. R. Bossuat, L. Pichard et G. Raynaud de Lage, éd. G. Hasenohr et M. Zink. Paris, Fayard, 1964-1994, p. 311-316, à la p. 312.

¹² S. BARRET, *La mémoire et l'écrit* (ouv. cit. n. 3), p. 132-135. Une cotation basée sur des critères de répartition géographique existait du reste déjà à Saint-Gall, par exemple, cf. O. P. CLAVADETSCHER et P. STAERKLE, *Die Dorsualnotizen der älteren St. Galler Urkunden, Faksimile-Ausgabe*. Saint-Gall, Fehr'sche Buchhandlung, 1970 et surtout P. STAERKLE, *Die Rückvermerke der älteren St. Galler Urkunden*. Saint-Gall, Fehr'sche Buchhandlung, 1966. Sur les doyennés clunisiens et leur rôle de structuration spatiale, voir entre autres D. MÉHU, *Paix et communautés* (ouv. cit. n. 5), p. 87-110.

La maîtrise archivistique de Cluny est illustrée dans la première moitié du XI^e siècle par un conflit autour d'une donation¹³. Entre 994 et 1049, *Odulricus* et son frère *Gausfredus* font don au monastère de terres et de personnes sis à Sivignon et Ruffey¹⁴, ce qui fait l'objet d'une charte. Suite à la contestation de cette générosité par des membres de la famille, vraisemblablement peu avant 1049, l'abbé Odilon fait rechercher l'acte de donation, qui est confirmé lors d'une cérémonie tenue dans le cloître, cérémonie dont un récit est rédigé et cousu au bas du premier document. Les moines contrôlent pour ainsi dire tout. Ce sont eux qui ont mis l'acte par écrit (certains aspects du processus sont d'ailleurs un peu suspects), ce sont eux qui le conservent, qui le ressortent quand le besoin s'en fait sentir et qui rédigent le récit de cette histoire. Ce sont donc également eux qui nous la font connaître. Et si les moines sont capables de créer de la documentation et d'infléchir ainsi leurs fonds, ils sont sans aucun doute également capables de sélectionner l'existant. Cet exemple montre du reste, avec d'autres, à quel point fluidité des formes ne signifie en aucun cas manque de contrôle. Les deux documents – ou le document en deux parties – résultant de cette affaire ont tout pour horrifier un historien ou un diplomate quelque peu à cheval sur les conventions juridiques formelles. Pourtant, pour autant que l'on puisse en juger, cela fonctionne. Des études relativement récentes ont bien montré que les actes et les procédures juridiques, « privés » ou non, des X^e-XI^e siècles ne

¹³ Déjà signalé par K. HEIDECCKER, *Emploi de l'écrit dans les actes judiciaires, trois sondages en profondeur: Bourgogne, Souabe et Franconie (VIII^e-début XII^e siècle)*, dans *Les actes comme expression du pouvoir au Haut Moyen Âge, actes de la table ronde de Nancy, 26-27 novembre 1999*, éd. M.-J. Gasse-Grandjean et B.-M. Tock, Brepols, Turnhout, 2003, p. 125-138, aux p. 135-137. Les parchemins concernés sont conservés à la Bibliothèque nationale de France : Paris, BnF, ms Bourgogne 77, n° 82 (publiés avec fac-similé dans *Les plus anciens documents originaux de l'abbaye de Cluny*, publ. H. Atsma, S. Barret et J. Vezin. Turnhout, Brepols, 1997→ (3 vol. parus), vol. III [2002], n°s 81-82, p. 89-93 [= *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* (ouv. cit. n. 6), vol. III (1884), n°s 2008-2009, p. 221-222]).

¹⁴ Situés tous deux non loin de Cluny ; voir à ce sujet et à celui des personnes concernées D. MÉHU, *Paix et communautés* (ouv. cit. n. 5), p. 292, 295 et 304-306.

perdent pas toute valeur et toute pertinence du fait de leur relatif manque de régularité¹⁵. La conservation efficace de documentation n'est pas non plus une spécificité des clunisiens : des témoignages plus ou moins directs d'institutions archivistiques nous sont parvenus pour d'autres ensembles¹⁶, à peu près à la même période ou plus précocement encore¹⁷, ceci en sus de ce que les milieux impériaux ont su mettre en œuvre aux VIII^e-IX^e siècles par exemple¹⁸.

Hélas, mis à part ce genre de cas, rien ne permet de bien cerner ces phénomènes, sans même parler d'en dégager tel ou tel principe. Or, il n'est pas du tout impossible que les interventions archivistiques des moines aient eu des conséquences plus grandes que la simple sélection documentaire. Il existe dans le fonds clunisien un certain nombre de documents dont le statut est fort incertain, pour les X^e-XI^e siècles tout particulièrement. L'écriture utilisée est souvent une écriture de livre, à laquelle l'on tente parfois de donner une allure plus ou moins diplomatique, de même qu'à

¹⁵ Le plus simple est ici de renvoyer de manière collective au volume collectif *Pratiques de l'écrit documentaire au XI^e siècle* (ouv. cit. n. 8).

¹⁶ Voir par exemple les travaux de L. MORELLE, « The Metamorphosis of of Three Monastic Charters Collections in the Eleventh Century (Saint-Amand, Saint-Riquier, Montier-en-Der) », dans *Charters and the Use of the Written Word in Medieval Society*, éd. K. Heidecker, Turnhout, Brepols, 2000, p. 171-205 ou encore « La mise en "œuvre" des actes diplomatiques : l'*aucltoritas* des chartes chez quelques historiographes monastiques (IX^e-XI^e siècle) », dans « *Auctor* " et " *aucltoritas* " : invention et conformisme dans l'écriture médiévale, actes du colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999), dir. M. Zimmermann, Paris, École des chartes, 2001, p. 73-961.

¹⁷ Voir entre autres le volume *La memoria dei chiostru, atti delle prime Giornate di studi medievali, Laboratorio di storia monastica dell'Italia settentrionale, Castiglione delle Stiviere (Mantova), 11-13 ottobre 2001*, publ. G. Andenna et R. Salvarani. Brescia, Marietti, 2002, pour notre propos par exemple A. PIAZZA, « *Custos cartarum omnia monasterii provideat monumenta: consapevolezza archivistiche e difesa della tradizione a Bobbio tra IX et XII secolo* », aux p. 15-24 du livre.

¹⁸ Cf. H. FICHTEAU, « Archive der Karolingerzeit », dans id., *Beiträge zur Mediävistik*, t. II, *Urkundenforschung*, Stuttgart, Hiersemann, 1977, p. 115-125, spéc. p. 122-125 (première éd. dans *Mitteilungen des Österreichischen Staatsarchivs*, 25 (1972), p. 15-24).

l'occasion, des éléments de graphisme ou d'arrangement du texte rappellent des actes royaux ou pontificaux. Dans un certain nombre de cas, ce sont des actes « privés », pour lesquels l'absence d'éléments fermes de validation et la rédaction par le monastère sont normales pour l'époque ; mais il y a aussi des exemples d'actes royaux ou pontificaux présentant ce genre de formes, aberrantes donc, dans les fonds clunisiens.

Il est évident qu'il ne peut s'agir, au mieux, que de copies figurées dans certains cas, d'extraits dans d'autres¹⁹, il n'est de loin pas exclu que ce soient des faux... et si l'on ajoute la dimension archivistique, la question prend toute son ampleur. Un exemple l'illustre bien. Il y a parmi les plus anciens documents de l'abbaye un morceau de parchemin qui contient quelques lignes se présentant comme une décision du pape Benoît VII transférant à Cluny le monastère de Lérins²⁰. L'écriture n'a rien de commun avec ce que l'on attendrait d'un acte pontifical du X^e siècle, l'acte est sur parchemin et non sur papyrus. Ceci suffirait déjà à discréditer fortement le document, qui est de toutes façons atypique dans tous ses aspects : le texte en est pour ainsi dire réduit au plus strict minimum et ne correspond absolument pas à la manière dont les actes pontificaux sont rédigés. Il ne peut en aucun cas s'agir d'un original, ce qui a logiquement porté éditeurs et commentateurs²¹ à le considérer comme un faux. Cette forgerie aurait eu pour but de documenter *a posteriori* une douteuse présence clunisienne au monastère. Ce serait ainsi l'un des nombreux exemples de falsifications plus ou moins raffinées pour lesquelles les milieux

¹⁹ Une copie figurée est une copie d'acte qui tente d'en reproduire plus ou moins fidèlement les caractères graphiques et visuels ; un extrait est la copie – supposée fidèle – de certains éléments du texte (voir *Vocabulaire international de la diplomatique*, publ. M. M. Cárceles Ortí. Valence, Universitat de València, 1994, n^{os} 56 et 87).

²⁰ *Les plus anciens documents* (ouv. cit. n. 13), t. II, p. 68, n^o 43 [= *Papsturkunden 896-1046*, publ. H. Zimmermann. Vienne, Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, 1984, 3 vol., t. I, p. 490-492, n^o †248].

²¹ Ainsi E. MAGNANI SOARES-CHRISTEN, *Monastères et aristocratie en Provence, milieu X^e-début XI^e siècle*. Münster, Lit Verlag, 1999, p. 48-50.

monastiques médiévaux sont bien connus²².

D'un autre côté, les caractères internes et externes (on ose à peine les qualifier ainsi) de ce court parchemin sont tellement aberrants qu'une entreprise de falsification délibérée en devient presque grotesque. Il est peut-être plus plausible de penser à un extrait d'un original (ou supposé tel) établi pour une raison quelconque – par exemple, la constitution d'une sorte de dossier documentaire ou archivistique – qu'à un faux aussi maladroit. Bien sûr, ceci ne fait que déplacer le problème, car une pratique de copie peut très bien et très facilement être détournée ; le nombre de faux et d'interpolations entrepris dans les cartulaires médiévaux le montre amplement. Quoi qu'il en soit, il est tout à fait possible qu'une partie de la tradition documentaire ait été influencée par de tels phénomènes, sans qu'il y ait nécessairement forgerie. Dans le fonds clunisien comme dans d'autres, la présence de copies, figurées ou non, est un phénomène qui traverse l'histoire archivistique et pose des problèmes d'autant plus importants qu'il n'existe aucune recette universellement valable pour les résoudre.

Les cartulaires²³ sont un autre signe, en même temps qu'un moyen et un résultat, de la gestion des archives. Il a été beaucoup écrit sur les recueils clunisiens, notamment sur les plus anciens (désignés par les lettres A, B et C, de la seconde moitié du XI^e siècle pour les deux premiers, de la seconde moitié du XI^e-début XII^e pour le troisième), et l'on a insisté sur la pluralité de leurs rôles, juridiques,

²² Pour une présentation générale des problèmes de falsification, je renverrai ici simplement à O. GUYOTJEANNIN, J. PYCKE et B.-M. TOCK, *Diplomatique médiévale*. Turnhout, Brepols, 1993, p. 367-395.

²³ Les cartulaires de l'abbaye de Cluny, dont certains ont été perdus, sont actuellement au nombre de cinq, désignés par les premières lettres de l'alphabet (en mettant à part quelques fragments ou manuscrits secondaires et – surtout – les bullaires de l'abbaye). Un tableau en a été fourni par M. HILLEBRANDT, « Les cartulaires de l'abbaye de Cluny », *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 50 (1993), p. 7-18 ; pour une présentation plus détaillée des manuscrits, de la bibliographie à leur sujet et une réévaluation des cartulaires D et E, cf. S. BARRET, *La mémoire et l'écrit* (ouv. cit. n. 3), p. 45-56, 107-121 et 247-310.

narratifs, institutionnels, historiques, identitaires²⁴... Rassemblés en ensembles plus ou moins grossiers selon des principes typologiques et/ou géographiques, les documents n'y sont pas copiés de manière neutre. Or, ces cartulaires sont l'une des principales voies de tradition des actes issus des fonds de Cluny, parfois leur unique témoin manuscrit. Ceci pose des problèmes de critique non négligeables, par exemple pour certains actes pontificaux anciens²⁵ : c'est, après peut-être une décantation issue de la vie des fonds, un filtre qui s'impose dans le flux de la transmission des documents. Les trois premiers cartulaires de l'abbaye le montrent bien. Pour s'en approcher, il serait bon de savoir quels ont été les buts de leur compilation ; mais justement, ces derniers ne sont pas simples à saisir. L'une des hypothèses les plus séduisantes est que ces trois cartulaires ont été réalisés ensemble ou ont du moins fait partie d'un seul et même projet. Ceci est assez clair pour les deux premiers, dont bien des caractéristiques (format, écriture...) sont semblables, et il est bien possible que le cartulaire C de l'abbaye et ses reproductions colorées d'actes pontificaux et impériaux ait fait partie du même ensemble intellectuel. Ce projet aurait été mené en deux campagnes, avec en ligne de mire – du moins de la seconde – la venue d'Urbain II en 1095²⁶. D'intéressante manière, la préface du cartulaire désigné par la lettre A donne à sa composition des raisons archivistiques, pertes documentaires notamment, qui semblent pour certaines liées à la circulation des pièces²⁷. Même en comptant la part des *topoi* qui sont la règle dans de tels textes, cela indique, tout au moins, que l'explication était vraisemblable et que

²⁴ Sur toutes ces orientations, de manière générale, l'on ne peut que renvoyer au volume *Les cartulaires, actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S* (Paris, 5-7 décembre 1991), éd. O. Guyotjeannin, L. Morelle et M. Parisse, Paris, École des chartes, 1993.

²⁵ Comme le montrent les examens détaillés menés, par exemple, par leur éditeur Harald Zimmermann, par exemple : *Papsturkunden 896-1046* (ouv. cit. n. 20), t. I, n° 64, p. 107-108, mars 931 (acte interpolé), *ibid.*, t. II, p. 1052-1054, n° 558, daté de 1024 au nom de Jean XIX, *Ibid.*, t. II, p. 1083-1085, n° 570, daté du 28 mars 1027 au nom encore de Jean XIX...

²⁶ H. ATSMAN et J. VEZIN, « Gestion de la mémoire à l'époque de saint Hugues (1049-1109) : la genèse paléographique et codicologique du plus ancien cartulaire de l'abbaye de Cluny », *Histoire et archives*, 7 (2000), p. 5-29, à la p. 20.

les événements déplorés ont pu se produire. La proportion de ces considérations dans les motivations du projet est cependant une autre affaire. Il est plus que probable que ces trois volumes se situent véritablement à la croisée des chemins et portent en eux la polysémie fondamentale qui est celle de l'écrit jusqu'aux XI^e-XII^e siècles : leurs objectifs sont aussi multiples que l'écrit est multiforme. Ils sont en même temps narration, recueil d'actes, source de droit, historiographie et réservoir d'identité.

Les deux cartulaires les plus tardifs (XIII^e siècle, désignés par les lettres D et E) reprennent certaines grandes catégories déjà vues (actes royaux, impériaux et de grands laïcs, actes pontificaux, actes concernant l'Angleterre et l'Espagne), en y ajoutant et en y intégrant des ensembles documentaires qui font penser, pour ainsi dire, à de petits dossiers d'archives. Le rôle de filtre de tels recueils est d'ailleurs particulièrement bien révélé par le cartulaire « D » de l'abbaye²⁸, sans doute issu de la forte volonté de l'abbé Guillaume III de Pontoise, en des années où efforts de réforme²⁹, conflits internes³⁰ et interventions de la papauté³¹ ont marqué l'ensemble clunisien et continuent à le faire. L'un de ses cahiers est constitué de promesses d'obéissance des prieurs à la tête de l'ordre, ce qui mène sans doute, statistiquement parlant, à une sur-représentation de ce type de documents dans le corpus, due au

²⁷ Le texte (BnF, ms lat. 1497. fol. 7-7v) est édité dans *Recueil des chartes* (ouv. cit. n. 6), t. V, p. 843-845 et dans S. BARRET, *La mémoire et l'écrit* (ouv. cit. n. 3), p. 411-413.

²⁸ Paris, BnF, ms nouv. acq. lat. 766.

²⁹ Cf. G. MELVILLE, « Die cluniazensische Reformatio tam in capite quam in membris : institutioneller Wandel zwischen Anpassung und Bewahrung », dans *Sozialer Wandel im Mittelalter : Wahrnehmungsformen, Erklärungsmuster, Regelungsmechanismen*, éd. J. Miethke et K. Schreiner, Sigmaringen, Thorbecke, 1994, p. 249-297 et *id.*, « Cluny après "Cluny" : le XIII^e siècle, un champ de recherches », *Francia*, 17/1 (1990), p. 91-124.

³⁰ Cf. F. CYGLER, « L'ordre de Cluny et les *rebelliones* au XIII^e siècle », *Francia*, 19/1 (1992), p. 61-93.

³¹ Cf. F. NEISKE, « Reform oder Kodifizierung ? Päpstliche Statuten für Cluny im 13. Jahrhundert », *Archivum historiae pontificiae*, 26 (1988), p. 71-118.

vouloir d'un abbé désireux d'asseoir sa puissance³². C'est heureux, car l'historien a ainsi accès à une documentation qui n'eût sinon pas survécu, mais ce n'est sans aucun doute pas « représentatif ».

Dans les cartulaires D et E³³ se côtoient en fait principalement deux catégories de documents. D'une part, on y a copié des pièces considérées comme importantes, vénérables, fondamentales presque ; et, d'autre part, des actes concernant des affaires relativement récentes. Ces derniers sont souvent intégrés à l'un ou l'autre de ces « dossiers » dont il a déjà été question. Toute une partie de la tradition des actes repose ainsi sur des états conjoncturels de l'utilisation des fonds, filtres sur lesquels nous n'avons, pour ainsi dire, pas prise. Il a déjà été fait allusion aux différentes fonctions que peuvent remplir ces recueils et à la variété des motifs possibles de leur compilation, qui ne sont en général pas connus et ne peuvent, au mieux, qu'être reconstruits. Or, ils sont sans aucun doute bien plus déterminants que ce que la calme impression donnée par le parchemin doucement jauni, les écritures anciennes et l'ambiance studieuse d'une bibliothèque peuvent laisser penser au chercheur. Deux des manuscrits ici évoqués l'ont montré, pour lesquels des motivations immédiates ont sans doute joué un rôle. Ces dernières sont *a priori* propres à donner aux recueils des orientations franches, qui peuvent être peu représentatives des fonds. Il faut également mentionner des fragments de cartulaires ou de travaux comparables³⁴, de même que d'autres compilations qui étaient encore conservées à la fin du XVIII^e siècle³⁵ ; le tout sans oublier les bullaires clunisiens que conservent la Bibliothèque nationale de France³⁶ ou la British Library³⁷. À

³² *Ibid.*, p. 98.

³³ Paris, BnF, ms lat 5458.

³⁴ Paris, BnF, ms nouv. acq. lat. 756 et ms lat. 1499.

³⁵ Au témoignage de l'avocat Lambert de Barive (voir *infra*) ; cf. une de ses descriptions des archives de l'abbaye, Paris, BnF, ms Moreau 339, fol. 223-228, au fol. 228.

³⁶ Paris, BnF, ms nouv. acq. lat. 2411.

³⁷ Par exemple Londres, British Library, Add. Ms 21240.

chaque fois, ce sont des éléments de la tradition qui doublent éventuellement l'existant et qui, dans le cas des fragments, l'auraient peut-être complété, d'une manière qui nous échappera à jamais.

Fin du Moyen Âge et début de l'époque moderne

Les premiers éléments vraiment solides que nous ayons sur un *archivum* à Cluny donnent d'autres exemples de ce genre de phénomènes³⁸. Une description de la salle des archives clunisiennes au xv^e siècle³⁹ montre le maintien de bien des grandes catégories déjà citées. Les actes pontificaux sont à part, les actes des grands en général aussi, ce qui concerne les réseaux locaux forme plusieurs groupes distincts... et un certain nombre de catégories documentaires dont l'existence est par ailleurs attestée ne sont pas représentées. De manière globale, l'arrangement des documents correspond en partie à des visées symboliques, à une mise en scène des fonds destinée aussi à représenter l'abbaye – ce pour quoi, du reste, se pose la question insoluble de la réception. Il est tout particulièrement remarquable que les actes pontificaux forment, dans l'arrangement matériel des armoires comme dans les représentations idéales des clunisiens, la base de l'ensemble. Ceci n'est pas à proprement parler une spécificité clunisienne : dominicains⁴⁰ et franciscains⁴¹, par exemple, connaissent aussi une certaine sur-représentation des actes pontificaux, et leurs fonds ont également tendance à les mettre à part. Ce qui est peut-être plus spécifique, c'est la mise en scène qui en est faite. Or, arranger les documents implique plusieurs choses. La plus évidente est de trier, de sélectionner, de supprimer donc aussi. Mais cela signifie aussi fixer les structures spatiales dans lesquelles se dérouleront les évolutions ultérieures. Mettre en valeur des pièces et attirer

³⁸ Les archives de Cluny sont installées, peut-être dès le xiii^e siècle, vraisemblablement déjà en 1375 et au plus tard en 1403, dans la tour nord de l'avant-nef de Cluny III.

³⁹ Ce rapide récolement a été inscrit sur des feuillets encore vierges du cartulaire E de l'abbaye : Paris, BnF, ms lat. 5458, fol. 3-3v et 284.

l'attention sur elles peut inciter à en prendre soin davantage dans le futur – où à en faire des cibles privilégiées lors d'un vol. Les évolutions clunisiennes semblent confirmer que les structures fondamentales de l'organisation des fonds tendent à se reproduire de génération en génération, ne serait-ce que par effet d'inertie.

Un inventaire du début du xvi^e siècle⁴² confirme ces impressions. Comme l'on pouvait s'y attendre, les actes pontificaux occupent une très grande place, selon des proportions que l'on n'aurait peut-être pas imaginées. Pour certaines bulles, ce sont

⁴⁰ Voir par exemple Th. KAEPPELI, « Dalle pergamene di S. Domenico di Napoli, rilievo dei domenicani ivi menzionati con due appendici sui priori conventuali e provinciali fino al 1500 », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 32 (1962), p. 285-326, id., « Dalle pergamene di S. Maria in Gradi di Viterbo », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 33 (1963), p. 243-259, W. J. KOUDELKA, « Pergamene del convento domenicano di Messina (1218-1397) », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 44 (1974), p. 61-92, C. CARBONETTI VENDITTELLI, « Il fondo pergamenaceo del convento domenicano di Tivoli conservato nell'archivio generale dell'ordine (secc. XIII-XVII) », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 54 (1984), p. 143-229, en part. aux p. 143-155, et EAD., « Le carte del convento domenicano di Tivoli conservate nell'archivio della provincia romana dell'ordine (secoli XIII-XVII) », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 58 (1988), p. 87-119, V. ALCE, « Documenti sul convento di San Domenico in Bologna dal 1221 al 1251 », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 42 (1972), p. 5-45. La description donnée au début du XX^e siècle par un inventaire de bibliothèque des archives subsistantes de S. Domenico de Cortone pourrait, *mutatis mutandis* bien sûr, fournir une sorte de présentation de base du contenu de la plupart de ces fonds (cité par Th. KAEPPELI, « Dalle pergamene di S. Domenico di Cortona », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 35 (1965), p. 107-114, à la p. 108) : « Pergamene CCCC oltre I documento in carta, legate in 4 volumi, con testamenti, contratti, atti civili, bolle pontificie ec. appartenute ai fratri Predicatori del convento di s. Domenico, quindi al Seminario Vagnotti pure di Cortona ed acquistate nel giugno 1883 dall'Accademia affinché rimanesse nella città una serie d'atti dal 1219 al 1645, quasi tutti relativi ad uomini e cose cortonesi. »

⁴¹ Cf. A. BARTOLI LANGELI et N. D'ACUNTO, « I documenti degli ordini Mendicanti », dans *Libro, scrittura, documento della civiltà monastica e conventuale nel basso Medioevo (secoli XIII-XV), atti del Convegno di Studio, Fermo (17-19 settembre 1997)*, publ. G. Avarucci, R. M. Boraccini Verducci et G. Borri, Spolète, Centro Italiano di studi sull'alto medioevo, 1999, p. 381-415, aux p. 384-388, où la spécificité dominicaine et franciscaine en la matière est soulignée.

⁴² Paris, BnF, ms nouv. acq. lat. 1916, fol. 86-117v et lat. 13873, notamment fol. 19-158.

parfois plus d'une dizaine d'exemplaires qui sont cités, originaux et copies sans doute. De cette situation, de cette abondance, il n'y a plus trace actuellement, de même qu'il n'y a plus que des restes des nombreux rouleaux issus des activités des visiteurs clunisiens mentionnés par ce même inventaire. Inversement, il est probable que ce recensement soit très partiel et qu'il ne cite pas nombre de pièces, provoquant encore un déséquilibre dans nos connaissances sur les fonds – et ce, pour ainsi dire, des deux côtés à la fois.

Avant d'aller plus loin dans l'exploration des phénomènes à peu près « normaux » de la stratification archivistique, il faut aussi évoquer des catastrophes comme les pillages à l'occasion des guerres, une première fois à la fin du xv^e siècle⁴³ et, surtout, pendant les Guerres de religion⁴⁴. Un certain nombre de documents aujourd'hui intégrés dans les fonds clunisiens à la Bibliothèque nationale ont ainsi transité par l'extérieur de l'abbaye⁴⁵. Ces transferts furent d'autres occasions de pertes qu'il est à peu près impossibles de quantifier.

La fin de l'époque moderne

À ce point de l'évolution, il est du reste probable que Cluny a rencontré de grosses difficultés pour maîtriser l'abondance de ses chartes. À considérer les éléments en notre possession, on a l'impression que la gestion de l'ensemble est devenue assez chaotique à la fin du xv^e et au début du xvi^e siècle. En outre, les résultats des troubles de la seconde moitié du xv^e siècle, les efforts

⁴³ G. CHARVIN, « L'abbaye et l'ordre de Cluny de la fin du XV^e au début du XVII^e siècle (1485-1630) », *Revue Mabillon*, 43 (1953), p. 85-117, 44 (1954), p. 6-29 et p. 105-132, ici 43 (1953), aux p. 85-86.

⁴⁴ En 1562 et, surtout, en 1575 : Cf. *Statuts, chapitres généraux et visites de l'ordre de Cluny*, éd. G. Charvin, Paris, De Boccard, 1965-1982, 9 vol., t. VII, introduction, p. 1.

⁴⁵ Le meilleur exemple en est le cartulaire D de l'abbaye qui a disparu deux fois au cours de son histoire, au XVI^e siècle (sans doute du fait des Guerres de religion) et entre 1843 et 1892.

de réforme du xvii^e et les innombrables conflits qui en résultèrent, pourraient expliquer la profonde réorganisation des fonds et la rédaction des inventaires à la fin de ce siècle. Il faut aussi évoquer la partition de la famille clunisienne en deux observances, l'Ancienne et l'Étroite⁴⁶, qui a eu des conséquences pour les archives « courantes » : l'Étroite a son propre dépôt central (à Saint-Martin-des-Champs). Mais ce qui a le plus profondément marqué notre perception, ce sont les travaux de la fin du xvii^e siècle, sans doute menés sous l'égide de dom Loquet⁴⁷.

Les fonds ont alors été profondément remaniés et c'est sans doute à cette occasion que l'on a créé un « Grand Trésor des archives » de l'abbaye, réunissant ce que nous appellerions aujourd'hui des archives historiques. De manière intéressante, certaines catégories documentaires issues des siècles passés ont été maintenues : ainsi, le regroupement des documents anglais et espagnols. Des opérations de sélection ont été menées, notamment dans les documents pontificaux et, à l'inverse, il est probable que des documents aient été reproduits – à moins bien sûr que l'on ne se soit servi de copies déjà existantes. En effet, certains d'entre eux (comme l'acte de fondation de l'abbaye) étaient visiblement présents dans plusieurs ensembles archivistiques, à leur place logique dans tel ou tel dossier.

Mais surtout, c'est maintenant comme une sorte de musée que se conçoit ce « grand trésor » duquel est issue la plus grande part de ce qui nous est parvenu. Selon le témoignage de l'avocat Louis-

⁴⁶ Ce processus est encore relativement mal connu, tout comme les destinées clunisiennes à l'époque moderne ; en fait, il faut bien souvent recourir à des études portant sur des sujets connexes, ainsi Y. CHAUSSY, *Les bénédictins de Saint-Maur*. Paris, Études augustiniennes, 1989, 2 vol., surtout t. I, p. 335-58 et 341-344 ou encore le vieux E. MARTÈNE, *Histoire de la congrégation de Saint-Maur*, publ. G. Charvin. Ligugé-Paris, abbaye Saint-Martin-Picard, 1928-1954, 10 vol., en part. le t. II.

⁴⁷ C'est en tout cas à lui que l'on doit les travaux d'inventaires de 1682 conservés aux Archives départementales de Saône-et-Loire, sous la cote H 22-23. Un fragment en est également conservé dans le manuscrit Paris, BnF, Bourgogne 90, fol. 1-34v.

Henri Lambert de Barive, à la fin du xviii^e siècle, les pièces courantes sont chez les officiers du monastère qui en ont l'utilité, et l'abbaye dispose également d'« archives particulières », où sont sans doute logés les papiers qui concernent Cluny comme maison individuelle de l'ordre. Ce grand trésor archivistique n'a pas pour objectif de renseigner les historiens futurs sur l'histoire de l'abbaye, mais d'en incarner ce que les clunisiens d'alors en ont retenu – un ordre saint, européen, dont l'âge d'or révéral a duré jusqu'au xii^e siècle⁴⁸.

Ce sont justement les travaux de copie de ce même Louis-Henri Lambert de Barive, missionné par le Cabinet des chartes des rois de France, qui fournissent une grande part de la tradition documentaire clunisienne. Ici aussi, ce sont parfois les seuls témoins conservés de certains documents et, surtout, les éditeurs du *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* – qui reste l'instrument de travail principal des chercheurs qui se servent des chartes clunisiennes – ont privilégié les leçons données par ces copies à celles livrées par les cartulaires⁴⁹. Or, ces travaux de copie sont, comme ceux du Moyen Âge, bien loin d'être vierges de toute intention – bien au contraire. Il s'agit d'alimenter l'entreprise royale en « monuments » susceptibles d'intéresser l'histoire de France et les droits de la Couronne⁵⁰ ; ce n'est donc en aucun cas une entreprise destinée à refléter quoi que ce soit de manière entièrement fidèle. Ceci étant, l'étendue des travaux entrepris par Lambert et ses tentatives pour être employé le plus longtemps possible et ainsi convaincre ses maîtres de l'abondance des ressources clunisiennes ont donné un ensemble de copies et d'inventaires vaste et passionnant. Mais aussi intéressants et utiles soient-ils, ces travaux et leurs résultats sont un

⁴⁸ D.-O. HUREL, « La représentation de Cluny chez les auteurs des xvii^e et xviii^e siècles », *Revue Mabillon*, 72 (2000), p. 115-128, à la p. 118.

⁴⁹ Cf. *Recueil des chartes* (ouv. cit. n. 6), p. XLV-XLVIII.

⁵⁰ Sur le Cabinet des chartes, voir B. KRIEGEL, *L'histoire à l'âge classique*. Paris, PUF, 1996, 4 vol., t. IV, *La république incertaine*, p. 7-93 et sur la personne de Jacob-Nicolas Moreau, son principal inspirateur et organisateur, *ibid.*, t. I, *Mabillon*, p. 227-281 et D. GEMBICKI, *Histoire et politique à la fin de l'Ancien Régime : Jacob-Nicolas Moreau (1717-1803)*. Paris, Nizet, 1979.

ajout extérieur à la tradition des documents clunisiens. S'ils sont partie intégrante du « fonds de Cluni »⁵¹ de la Bibliothèque nationale de France, il ne font pas partie intégrante des archives de Cluny, mais bien de celles du Cabinet des chartes. En conséquence, c'est une nouvelle variation du filtrage documentaire, externe à l'histoire propre des fonds, qui est ici représentée.

À ceci, il faut ajouter les éditions et entreprises qui ont été menées aux xvii^e et xviii^e siècles. Elles prennent aussi leur place dans la tradition des documents clunisiens et dans l'utilisation qui en a été faite par la recherche plus ou moins récente, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de la *Patrologia Latina* de Jacques-Paul Migne – qui ne concerne, du reste, pas que les actes diplomatiques. Ces activités sont encore très mal connues⁵², tout comme les destinées clunisiennes de l'époque moderne, et sont à envisager dans le cadre du renouvellement des activités historiographiques, non seulement à Cluny, mais aussi dans l'ensemble de l'Europe savante. En 1614 est parue la *Bibliotheca Cluniacensis*, recueil de textes de diverse nature⁵³, contenant aussi des *privilegia ordini concessa* – dont le rôle dans l'état actuel de la tradition reste, cependant, minime. Il faut également mentionner le *Bullarium sacri ordinis Cluniacensis*⁵⁴, dont le poids est plus important. Alexandre Bruel a en effet, dans ses travaux au *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, préféré renvoyer aux éditions déjà existantes – et donc en partie à celle-ci –, avec éventuellement

⁵¹ Nom que lui a donné Léopold Delisle dans son inventaire éponyme, qui est toujours une référence : L. DELISLE, *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale, fonds de Cluni*. Paris, Champion, 1884.

⁵² Ce qui rend d'autant plus précieuse l'étude de M. SAURETTE, « Excavating and Renovating Ancient Texts : Seventeenth- and Eighteenth-Century Editions of Bernard of Cluny's *Consuetudines* and Early-Modern Monastic Scholarship », dans *From Dead of Night to End of Day, the Medieval Customs of Cluny / Du cœur de la nuit à la fin du jour, les coutumes clunisiennes au Moyen Âge*, éd. S. Boynton et I. Cochelin, Turnhout, Brepols, 2005, p. 85-107.

⁵³ *Bibliotheca Cluniacensis, in qua SS. Patrum abbatum Cluniacensium vitae, miracula, scripta, statuta, privilegia...* publ. M. Marrier et A. Duschesne. Paris, R. Fouët, 1614 [réimpr. Mâcon, Protat, 1915].

une nouvelle variation du filtrage documentaire, externe à l'histoire propre des fonds, qui est ici représentée.

À ceci, il faut ajouter les éditions et entreprises qui ont été menées aux xvii^e et xviii^e siècles. Elles prennent aussi leur place dans la tradition des documents clunisiens et dans l'utilisation qui en a été faite par la recherche plus ou moins récente, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de la *Patrologia Latina* de Jacques-Paul Migne – qui ne concerne, du reste, pas que les actes diplomatiques. Ces activités sont encore très mal connues⁵², tout comme les destinées clunisiennes de l'époque moderne, et sont à envisager dans le cadre du renouvellement des activités historiographiques, non seulement à Cluny, mais aussi dans l'ensemble de l'Europe savante. En 1614 est parue la *Bibliotheca Cluniacensis*, recueil de textes de diverse nature⁵³, contenant aussi des *privilegia ordini concessa* – dont le rôle dans l'état actuel de la tradition reste, cependant, minime. Il faut également mentionner le *Bullarium sacri ordinis Cluniacensis*⁵⁴, dont le poids est plus important. Alexandre Bruel a en effet, dans ses travaux au *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, préféré renvoyer aux éditions déjà existantes – et donc en partie à celle-ci –, avec éventuellement

⁵¹ Nom que lui a donné Léopold Delisle dans son inventaire éponyme, qui est toujours une référence : L. DELISLE, *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque nationale, fonds de Cluni*. Paris, Champion, 1884.

⁵² Ce qui rend d'autant plus précieuse l'étude de M. SAURETTE, « Excavating and Renovating Ancient Texts : Seventeenth- and Eighteenth-Century Editions of Bernard of Cluny's *Consuetudines* and Early-Modern Monastic Scholarship », dans *From Dead of Night to End of Day, the Medieval Customs of Cluny / Du cœur de la nuit à la fin du jour, les coutumes clunisiennes au Moyen Âge*, éd. S. Boynton et I. Cochelin, Turnhout, Brepols, 2005, p. 85-107.

⁵³ *Bibliotheca Cluniacensis, in qua SS. Patrum abbatum Cluniacensium vitae, miracula, scripta, statuta, privilegia...* publ. M. Marrier et A. Duschesne. Paris, R. Fouët, 1614 [réimpr. Mâcon, Protat, 1915].

⁵⁴ *Bullarium sacri ordinis Cluniacensis... per unum ex religiosis strictioris observantiae... quibus accessit rotulus, seu index ecclesiarum que habent societatem cum ordine Cluniacensi*, éd. P. Simon. Lyon, A. Jullieron, 1680, dont une version numérisée est disponible en ligne, sous la responsabilité de Franz Neiske : *Bullarium Cluniacense*, www.uni-muenster.de/Fruehmittelalter/Projekte/Cluny/Bullarium/Welcome.htm, actif au 25.05.2007.

Révolution et époque contemporaine

La Révolution a été le sas le plus violent pour les archives clunisiennes. La sécularisation de l'abbaye, le départ des frères, une bibliothèque et des archives laissées à l'abandon, en partie emportées par les moines, récupérées par la municipalité clunisienne, à nouveau négligées par cette dernière jusqu'à l'acquisition générale des fonds par la Bibliothèque nationale en 1881, tout cela a finalement porté les coups les plus rudes à la documentation. Il est très probable qu'une grande partie des destructions ou des pertes qu'il faut déplorer est due simplement à la négligence. Le rachat d'ensembles plus ou moins importants au cours des années, auprès de particuliers⁵⁹, est le signe d'une dispersion dont l'importance ne peut être vraiment évaluée, de même que l'histoire un peu rocambolesque de chartes ayant atterri chez la servante de l'un des derniers clunisiens⁶⁰. Exemple supplémentaire de la dispersion des fonds, un certain nombre de manuscrits issus de l'abbaye sont maintenant conservés à la British Library. Ce qui est donc actuellement conservé dans le « fonds de Cluni » est issu de la réaction des institutions centrales de conservation et à l'entropie qui affectait les archives clunisiennes. Il s'agit donc d'un phénomène extérieur à ce que l'on pourrait nommer la vie « normale » d'un fonds d'archives.

Enfin, il ne faut pas oublier le traitement des fonds après leur stabilisation. L'exemple de la Bibliothèque nationale de France est particulièrement flagrant. En effet, les documents clunisiens n'y ont pas fait l'objet d'un traitement archivistique, mais ont longtemps été gérés comme des collections, souvent reliés en volumes dès lors considérés comme des livres – à noter que les plus anciens et les plus précieux des documents concernés ont assez récemment fait

⁵⁹ Décrit par exemple dans L. DELISLE, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale [puis] nationale*. Paris, Imprimerie impériale (puis nationale), 1868-1881, 3 vol. et 1 vol. de pl., plus un vol. de table des manuscrits par E. POULLE (Paris, Imprimerie nationale, 1977), qui évoque les manuscrits et documents clunisiens, notamment t. I, p. 564 et t. II, p. 290, 458-485.

⁶⁰ *Recueil des chartes* (ouv. cit. n. 6), t. I, p. VIII-IX.

l'objet d'une campagne de restauration et de reconditionnement en cartons. Vu l'état dans lequel le Cabinet des manuscrits a acquis son « fonds de Cluni », il serait vain de lui faire rétrospectivement grief de n'avoir pas préservé une unité organique qui n'existait plus de toute façon. Il faut bien être conscient que la plupart de ce qui est conservé est réuni dans des ensembles relativement artificiels, plus du fait de leur histoire propre que de celui des bibliothécaires.

Malgré tout, certaines traces de l'état des lieux de la fin du ^{xviii}e siècle peuvent être retrouvées. Une comparaison entre la situation décrite par Lambert de Barive et les restes conservés (et quelques étapes intermédiaires) montre que le noyau de plusieurs des recueils actuellement conservés est formé de pièces qui étaient déjà ensemble dans le « Grand Trésor » ; ici encore peuvent être cités les documents anglais et espagnols. De même, une bonne partie des chartes qui forment les séries chronologiques de la Collection de Bourgogne provient de la layette « Fondation de l'abbaye de Cluny », elle-même située au ^{xviii}e siècle dans l'armoire « Abbaye de Cluny ». Il est probable que les parchemins ont été déplacés ou soustraits par ensembles : si l'état et l'ordre actuels des pièces ne sont bien évidemment plus ceux qu'a connus Lambert de Barive, la parenté est néanmoins patente. Avec tous les aléas qu'il a connus, le corpus des documents clunisiens est éminemment représentatif des problèmes posés à l'historien par les tribulations documentaires (ce serait du reste également valable pour les livres de la bibliothèque).

Conclusion

La leçon la plus importante à tirer de l'histoire de ce fonds et celle que l'on peut le plus généraliser ne concerne pas obligatoirement ses seules destinées médiévales. Dans l'histoire de bien des fonds d'archives, l'époque moderne est au moins tout aussi décisive que la Révolution française, peut-être même plus, tout en étant moins connue – et sans aucun doute moins destructrice. Mais à ces époques se sont produites des évolutions juridiques,

administratives et historiographiques, qui ont très profondément remodelé les archives. À Cluny, cela se traduit par exemple par la restructuration radicale de la fin du ^{xvii}e siècle et la naissance du « Grand Trésor » dans la salle où se trouvait l'*archivum* du Moyen Âge, par des recherches et des essais d'inventaires à but historique, puis par l'intervention de Lambert de Barive. C'est une étape qu'il ne faut absolument pas négliger. En effet, ces actions de tri, de rassemblement, de mise en dossier ou de restructuration n'ont sans doute pas toutes conduit à des destructions documentaires. En revanche, elles ont formé les ensembles dont seuls des fragments nous sont parvenus, fragments sans doute souvent conditionnés par l'état et l'organisation matérielle de la documentation juste avant la Révolution. La réorganisation des archives à Cluny ne s'est pas nécessairement accompagnée de la destruction de nombreux actes pontificaux ; en revanche, elle a formé les ensembles d'où sont issus les rares parchemins qui ont survécu en original. Et ces ensembles ne sont pas les malles citées par Lambert de Barive, dans lesquelles les privilèges des papes étaient si nombreux.

Il faut aussi compter avec le hasard. L'un des recueils actuellement conservés à la Bibliothèque nationale de France comprend des actes anciens (des ^{ix}e-^xe siècles principalement)⁶¹, la plupart du temps d'allure assez peu reluisante⁶². La rareté des mentions dorsales semble indiquer que les documents concernés sont passés à côté de la plupart des étapes de la stratification archivistique clunisienne. En fait, cela donne l'impression qu'ils ont été oubliés pendant des siècles, ou du moins négligés par des générations successives de moines avant de réintégrer le « centre des archives » par l'intermédiaire des travaux d'édition de Bernard et Bruel. Là encore, cela mène à une sur-représentation relative de documents qui n'auraient pas forcément « dû » survivre aux siècles.

L'un des rares avantages de l'histoire mouvementée des archives clunisiennes est sans doute que l'on peut isoler au sein de

⁶¹ Paris, BnF, ms lat. 17715.

⁶² Si l'on s'en tient, du moins, à une sorte d'esthétique diplomatique quelque peu vieillie.

la documentation encore conservée des ensembles de pièces à l'histoire commune dont il est possible de retracer partiellement le parcours. Ceci permet de se rendre concrètement compte des pertes documentaires. Elles ne sont pas seulement une réduction, mais aussi un bouleversement des structures. Ce que le fonds clunisien illustre aussi parfaitement, c'est l'absence totale de neutralité de ces phénomènes, qui se combinent à un hasard toujours présent. Quand on réorganise ou copie des documents, c'est toujours avec des intentions plus ou moins explicites, qui ne sont en aucun cas celles de la *Pratique archivistique française*⁶³ ou des *Fondements de la discipline archivistique québécoise*⁶⁴. Bien sûr, il y a aussi des institutions monastiques, ailleurs en Europe, qui n'ont pas été sécularisées ou des fonds qui ont moins souffert. Mais il n'en faut pas douter : là aussi, de tels processus, peut-être moins évidents, se sont déroulés.

Pour en revenir au cas clunisien et à la question qui nous occupe, celle des conditions archivistiques de la tradition documentaire, quelques traits saillants peuvent être dégagés. Tout d'abord, ce qui est actuellement conservé en original ou copie ancienne est le résultat de ce qui a été jugé important et historique à la fin du xviii^e siècle, appréciation qui ne faisait pour ainsi dire que potentialiser des jugements (et donc, des classements) passés. Après des épisodes postérieurs mal connus se sont greffés sur ce noyau des appendices certainement dus entièrement au hasard (ainsi, ce mystérieux ensemble représenté par le ms lat. 17715), le reste étant resté hors de ce cœur prestigieux qui a servi de source principale à la tradition. Les cartulaires transmettent un certain nombre de documents supplémentaires selon des critères d'intérêt, d'importance et de prestige qui varient selon les recueils : défense et

⁶³ *La pratique archivistique française*, sous la dir. de Jean Favier. Paris, Archives nationales, 1993.

⁶⁴ C. COUTURE, J.-Y. ROUSSEAU et collab., *Les fondements de la discipline archivistique*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 1994. Une bonne introduction, notamment bibliographique, à ces principes qui ne furent en général pas suivis pour le fonds clunisien est du reste fournie par le site internet de D. DUCHARME, <http://www.danielducharme.info/index.htm>, actif au 25.05.2007.

illustration de la sainteté et du temporel, peut-être en vue de la venue du pape Urbain II, pour les trois premiers volumes (A, B et C), affirmation de la solidité du pouvoir abbatial pour le recueil D, mise en avant du socle juridique et idéal fourni par la papauté pour le cartulaire E⁶⁵ – sans même parler du cas particulier représenté par les bullaires ; ceci en notant bien que ces grossières orientations ne s'excluent pas l'une l'autre et tendent même bien souvent à se compléter. Si l'on se tourne vers la strate formée par les copies d'érudits, principalement par celles de Lambert de Barive, les critères retenus sont très nettement affirmés et fortement orientés par les intérêts historiques et juridiques de la monarchie. Mais au fond, malgré ces différences, ce sont souvent les mêmes ensembles documentaires qui sont concernés. En fait, il semble qu'au-delà de leurs différences, les voies principales de la tradition convergent dans certaines de leurs « appréciations » documentaires et se recourent. L'état actuel du fonds est bien à cette image : des documents ou des groupes de documents sur-représentés d'un côté, de l'autre, des chartes dont on se demande comment elles ont pu survivre aux siècles et, entre ces deux pôles, quelques intermédiaires. Il serait de peu d'intérêt de vouloir à tout prix savoir pourquoi tel parchemin a été conservé et pas tel autre. Mais au niveau de la transmission globale des témoins du passé clunisien, tout ceci explique un certain nombre de choses. Il faut souligner tout d'abord le poids écrasant de la documentation médiévale. Comme Cluny est surtout étudié pour le Moyen Âge, c'est un point qui ne frappe pas toujours, mais il est vrai que l'époque moderne est particulièrement sous-représentée. La même remarque vaut, du reste, pour les relations entre les x^e-xii^e siècles et les xiii^e-xv^e, la fin du Moyen Âge étant aussi relativement sous-représentée – alors que l'évolution des usages de l'écrit aurait dû conduire à l'inverse. Ceci vient à la fois du transfert d'une partie de la documentation du bas Moyen Âge et de l'époque moderne dans les « archives particulières »⁶⁶, et du faible intérêt porté par Lambert de Barive et ceux qui ont sauvé les titres clunisiens après la Révolution des

⁶⁵ Bien évidemment, ces critères ici fortement soulignés – pour ne pas dire de manière caricaturale – ne sont pas les seuls et ne sont ici donnés qu'à titre d'illustration.

documents de ces époques. C'est aussi l'explication de la rareté des documents de gestion quotidienne ; ceux qui n'ont pas été détruits dès qu'ils n'étaient plus directement utiles⁶⁷ n'ont pas, pour la grande majorité, pu franchir les différentes haies de la tradition mouvementée des archives de l'abbaye bourguignonne.

Bien évidemment, le tableau n'est pas très réjouissant et, présenté de manière aussi ramassée, il tient un peu du jeu de massacre. Il ne s'agit pas, bien entendu, de décréter que tout effort historique serait vain du fait de l'inadéquation du matériel disponible – son irrégularité est, de toute façon, bien connue. Il n'est pas non plus question de faire aux collègues passés et présents l'injure de leur supposer une sorte de naïveté archivistique qui les aurait mené à ignorer ce genre de problèmes. En revanche, il me semble que la régularité des phénomènes concernés et, surtout, le rôle prépondérant des époques moderne et contemporaine dans le façonnage des fonds n'est pas toujours perçu dans toute sa profondeur. Et c'est peut-être beaucoup plus courant qu'on ne le pense : ainsi, les très maigres restes des archives du couvent dominicain de Saint-Jacques à Paris sont issus d'une base formée par des travaux archivistiques menés au xvii^e siècle dans le but de fournir des armes à une longue controverse juridique⁶⁸. Les drastiques évolutions entraînées par la Révolution ou d'autres processus de sécularisation ont souvent porté sur des ensembles déjà structurellement très travaillés. C'est un point à ne pas négliger dans l'appréciation des legs documentaires du passé.

⁶⁶ C'est, du reste, bien l'impression que livrent les rares travaux laissés par Barive sur ces ensembles.

⁶⁷ Ce qui est, de toute façon, le destin de beaucoup de ces pièces.

⁶⁸ S. BARRET, « À propos des documents d'archives du couvent Saint-Jacques de Paris (XIII^e-XIV^e siècles) », à paraître dans *L'économie des mendiants (XIV^e-XV^e siècles)*, dir. N. Bériou et J. Chiffolleau.